

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 629

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 29

À la première phrase de l'alinéa 67, substituer aux mots :

« de leur territoire »

les mots :

« couvertes par ces plans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.